
PROGRAMME DE TRAVAIL 2025

SYNTHESE

SEPTEMBRE 2024

EBA/REP/2024/20

RÉSUMÉ

Le programme de travail de l'Autorité bancaire européenne (ABE) définit et structure la manière dont elle entend remplir sa mission et ses mandats dans les années à venir. Les tâches de l'ABE découlent de la législation de l'UE et de son règlement fondateur et contribuent aux priorités et stratégies plus vastes de l'Union en ce qui concerne le secteur financier. Ces dernières ont été synthétisées en cinq grandes priorités que l'ABE a adoptées sur un horizon de trois ans couvrant le corpus réglementaire unique de l'UE, à savoir la stabilité financière, les données, la supervision du règlement sur la résilience opérationnelle numérique (DORA), la surveillance du règlement sur les marchés de crypto-actifs (MiCA), ainsi que la conduite et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

Un premier projet de programme de travail pour 2025 a été approuvé par le conseil des autorités de surveillance de l'ABE en janvier 2024 dans le cadre du document unique de programmation (DOCUP) de l'autorité pour les années 2025 à 2027. Depuis lors, il a été complété et adapté à la lumière des développements observés au cours de l'année jusqu'à présent, et en tenant compte de l'avis de la Commission européenne sur le DOCUP. Il tient également compte des orientations reçues de la part du comité consultatif sur la proportionnalité (ACP) de l'autorité en juin 2024.

Plus précisément, en 2025, l'ABE traitera un grand nombre de mandats couvrant divers aspects relatifs au secteur financier. La mise en œuvre du paquet législatif de mesures bancaires de l'UE [règlement sur les exigences de fonds propres (CRR III)/directive sur les exigences de fonds propres (CRD VI)] représentera une part importante du travail de l'autorité et renforcera encore le corpus réglementaire unique de l'UE. Les analyses, les indicateurs de risques clés et les outils que l'ABE met régulièrement en œuvre, ainsi que leur perfectionnement continu, comprenant notamment sa méthodologie des tests de résistance, contribuent à garantir une stabilité financière fondée sur les risques et tournée vers l'avenir en vue d'une économie durable. Les risques que les évolutions économiques, géopolitiques et autres évolutions structurelles font peser sur le secteur financier européen requièrent une attention particulière. Faciliter une transition ordonnée vers un secteur financier durable et innovant pose des défis supplémentaires.

En 2025, l'ABE commencera également à assumer de nouveaux rôles et responsabilités. Cela débutera, premièrement, par la supervision des prestataires de services informatiques tiers critiques dans le cadre du DORA, qui sera assurée conjointement avec l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP), ainsi que l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), et, deuxièmement, par la surveillance des prestataires de crypto-actifs importants dans le cadre du règlement MiCA. En outre, l'année 2025 marquera la transition vers un nouveau cadre et une nouvelle autorité de l'UE en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux (ALBC) et le financement du terrorisme.

En plus de ce qui précède, des ajustements supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires à un stade ultérieur afin de tenir compte des nouvelles priorités des institutions de l'UE à la suite des

élections européennes de juin 2024, ou de nouvelles évolutions économiques ou géopolitiques. À l'instar des années précédentes, la planification actuelle de l'autorité prévoit un degré important de flexibilité pour s'adapter aux changements ou aux nouvelles évolutions. L'autorité est pleinement disponible pour contribuer à ces changements ou évolutions lorsqu'ils seront confirmés; il pourra s'agir, par exemple, d'un éventuel regain d'intérêt vers une union des marchés des capitaux ou de l'épargne, en étroite coordination et coopération avec d'autres institutions compétentes de l'UE. Il va de soi qu'une liaison et une coopération adéquates avec les parties prenantes de l'UE et des pays tiers seront essentielles.

Fonctionnant avec des ressources humaines et financières qui ne seront qu'en légère augmentation en 2025 [provenant des règlements DORA et MiCA, et de la révision du règlement sur l'infrastructure du marché européen (EMIR)], l'ABE se doit d'établir des priorités et d'allouer soigneusement son personnel et ses fonds tout en récoltant autant de synergies internes et externes que possible. La planification actuelle bénéficie des changements introduits dans l'organisation ces dernières années en vue d'accroître sa souplesse, de renforcer ses capacités de planification et d'adopter des technologies modernes et efficaces. Cela permettra de soutenir de manière adéquate, comme au cours des années précédentes, toute nécessité d'adapter les plans initiaux afin de répondre au mieux à l'évolution des circonstances et des demandes.

Le présent document examine les priorités de l'ABE au chapitre 1, avec un bref aperçu des priorités pour 2025-2027, suivi d'une présentation plus détaillée des priorités pour 2025. Le chapitre 2 présente ensuite les travaux sous la forme de 19 activités, regroupées en trois catégories: i) les travaux liés à la stratégie politique et la convergence, ii) l'évaluation des risques et les données et iii) la gouvernance, la coordination et le soutien. Chaque activité est liée à au moins une des grandes priorités. En outre, les objectifs, une brève description, ainsi que les principaux résultats à fournir sont définis pour chaque activité. Le programme de travail de l'ABE est complété par trois annexes: un organigramme, l'allocation des ressources par activité pour 2025 et le plan de travail concernant l'examen par les pairs pour 2025-2026.



eba | European
Banking
Authority

Tour Europlaza, 20 avenue André Prothin CS 30154
92927 Paris La Défense CEDEX, FRANCE

Tél.+33 1 86 52 70 00

Adresse électronique: info@eba.europa.eu

<https://eba.europa.eu>